



CDG 38

CENTRE DE GESTION DE L'ISÈRE
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

RAPPORT DU PRESIDENT
du jury de l'examen professionnel
d'attaché principal par avancement de grade
Session 2025

SOMMAIRE

1 - LES PRINCIPAUX CHIFFRES	2
2 - PLANNING.....	3
3 - LES MEMBRES DU JURY	4
4 - LES EPREUVES	5
5 - STATISTIQUES CONCERNANT L'ADMISSION A CONCOURIR.....	6
6 - PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ	10
7 - STATISTIQUES CONCERNANT LES CANDIDATS ADMISSIBLES.....	11
8 - PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION.....	14
9 - STATISTIQUES CONCERNANT LES CANDIDATS ADMIS	15
10- REMARQUES DES CORRECTEURS ET DU JURY	18
11 - FICHE STATISTIQUES.....	19

1 - LES PRINCIPAUX CHIFFRES

	Session 2023	Session 2025
Candidats admis à concourir	610	615
Candidats présents épreuve écrite	496	528
% présents « écrit » / admis à concourir	81,3%	86%
Moyenne épreuve écrite	9.56	9.33
Candidats autorisés à passer l'épreuve orale	244	228
% candidats autorisés à passer l'épreuve orale / candidats présents « écrit »	49.19%	43%
Candidats présents épreuve orale	242	227
% présents « oral » / admissibles	99%	99,5%
Moyenne épreuve orale	11,91	12.54
Seuil d'admission	10.00	11.00
Nombre de candidats admis	187	176
% admis / admis à concourir	30.6%	28.6%

2 - PLANNING

Période d'inscription	Du 15 octobre au 20 novembre 2024
Date limite de clôture des inscriptions	28 novembre 2024
Épreuve écrite d'admissibilité	Jeudi 3 avril 2025

INFORMATIONS CONCERNANT LES MEMBRES DU JURY

Jeudi 22 mai 2025	10 heures (prévoir 2 heures)	Réunion pour établir la liste des candidats admissibles
Du 17 au 20 juin 2025	à partir de 8h00 jusqu'à 17h30	Épreuves orales d'admission
Jeudi 26 juin 2025	10 heures (prévoir 2 heures)	Réunion pour établir la liste des candidats admis

INFORMATIONS CONCERNANT LES CORRECTEURS

Du 14 avril au 12 mai 2025	Période de correction des copies
----------------------------	----------------------------------

3 - LES MEMBRES DU JURY

NOM Prénom	Titre
CRUZ Sophie	Élue, Conseillère Régionale, Région Auvergne-Rhône-Alpes
DE SMEDT Imen	Élue, Adjointe au maire, St Marcellin Conseillère Départementale Vice-Présidente du jury
FORTOUL Pascal	Élu, Conseiller municipal, Coulevie Président du jury
BRUMENT Delphine	Personnalité qualifiée, Directrice adjointe, Département de l'Isère
DORMOY Sébastien	Personnalité qualifiée, Directeur des affaires juridique et assurance, Valence Romans Agglo
KADA Nicolas	Personnalité qualifiée, Professeur de droit public, Université Grenoble Alpes
BADEL Georges	Fonctionnaire, représentant du CNFPT
CANIVEZ Antoine	Fonctionnaire, représentant du personnel
ÉPAILLARD Claire	Fonctionnaire, Directrice Ingénierie de l'espace public, Grenoble Alpes Métropole

4 - LES EPREUVES

L'examen professionnel d'accès au grade d'attaché principal par voie d'avancement de grade comporte 1 épreuve écrite et 1 épreuve orale.

L'épreuve écrite consiste en la rédaction d'une note, à partir d'un dossier de mise en situation professionnelle, ayant pour objet de vérifier l'aptitude du candidat à l'analyse et la capacité à proposer des solutions opérationnelles argumentées.
(durée : 4 heures ; coefficient 1)

L'épreuve orale consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle. L'entretien vise ensuite à apprécier les aptitudes de l'intéressé, en particulier en matière d'encadrement, ses connaissances administratives générales, notamment sur le fonctionnement et les activités des collectivités territoriales, ainsi que sa motivation à exercer les fonctions généralement assumées par les attachés territoriaux principaux.

(durée : vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 1).

- L'épreuve écrite est anonyme et fait l'objet d'une double correction.
- Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20.
- Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves entraîne l'élimination du candidat.
- Peuvent seuls être autorisés à se présenter à l'épreuve d'admission les candidats déclarés admissibles par le jury.
- Un candidat ne peut être admis si la moyenne de ses notes aux épreuves est inférieure à 10 sur 20.

Le jury est souverain pour fixer un seuil d'admission égal ou supérieur à 10/20.

5 - STATISTIQUES CONCERNANT L'ADMISSION A CONCOURIR

Les conditions d'accès

Cet examen est ouvert aux attachés qui justifient au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle est dressé le tableau d'avancement d'une durée de trois ans de services effectifs dans un cadre d'emplois, corps ou emploi de catégorie A ou de même niveau et ont atteint le 5^{ème} échelon du grade d'attaché.

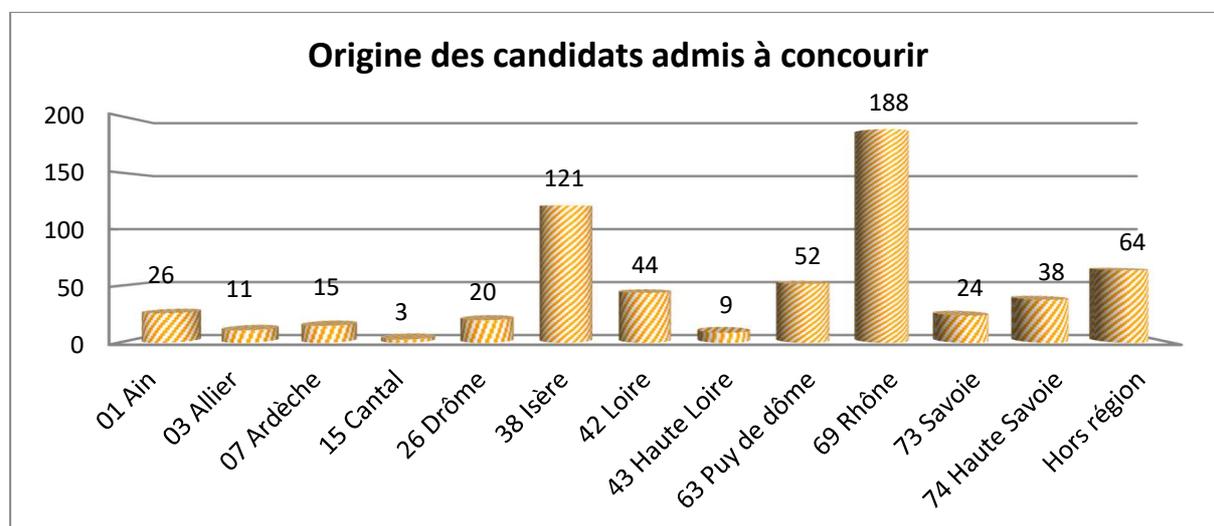
Compte tenu de la mesure dérogatoire contenue à l'article 16 du décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié, permettant aux candidats de subir les épreuves d'un examen professionnel au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription au tableau d'avancement, la date à laquelle est appréciée la condition d'accès à l'examen est le 1^{er} janvier de l'année N+1 de l'examen.

Les candidats doivent également être en activité le jour de la clôture des inscriptions.

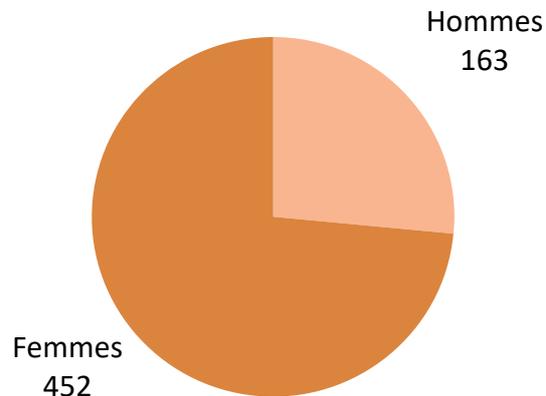
11 dossiers rejetés pour les motifs suivants :

- 5 n'ont pas l'ancienneté suffisante
- 3 n'ont pas le bon échelon
- 3 n'ont pas le bon grade

Origine des candidats admis à concourir par département		
Département	Nombre	Pourcentage
Ain	26	4%
Allier	11	2%
Ardèche	15	2%
Cantal	3	0.5%
Drôme	20	3%
Isère	121	19.5%
Loire	44	7%
Haute Loire	9	1%
Puy de Dôme	52	8%
Rhône	188	30%
Savoie	24	4%
Haute Savoie	38	6%
Hors région	64	10%
TOTAL	615	100%

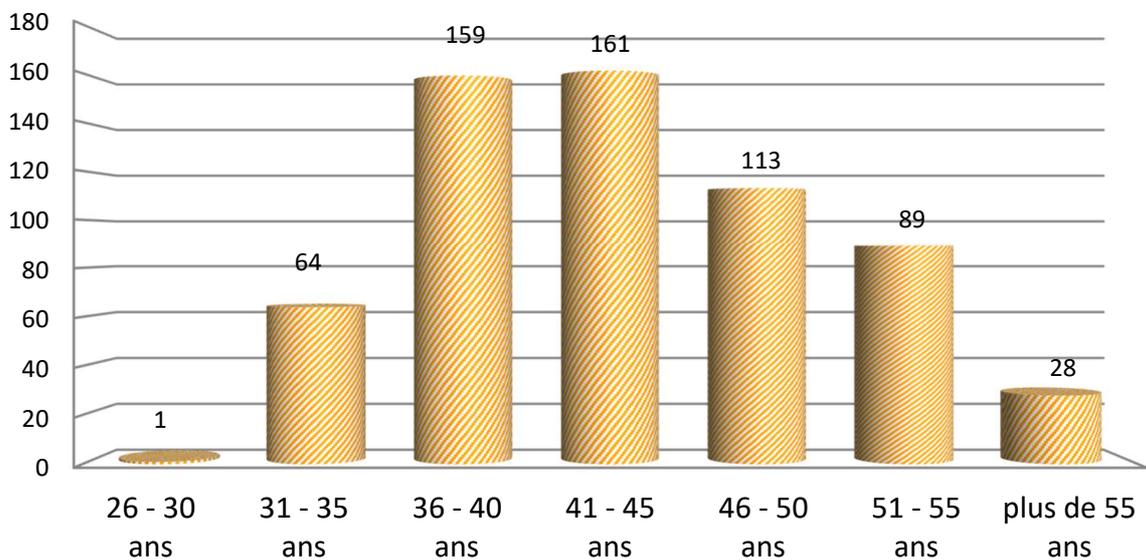


Répartition hommes / femmes des candidats admis à concourir

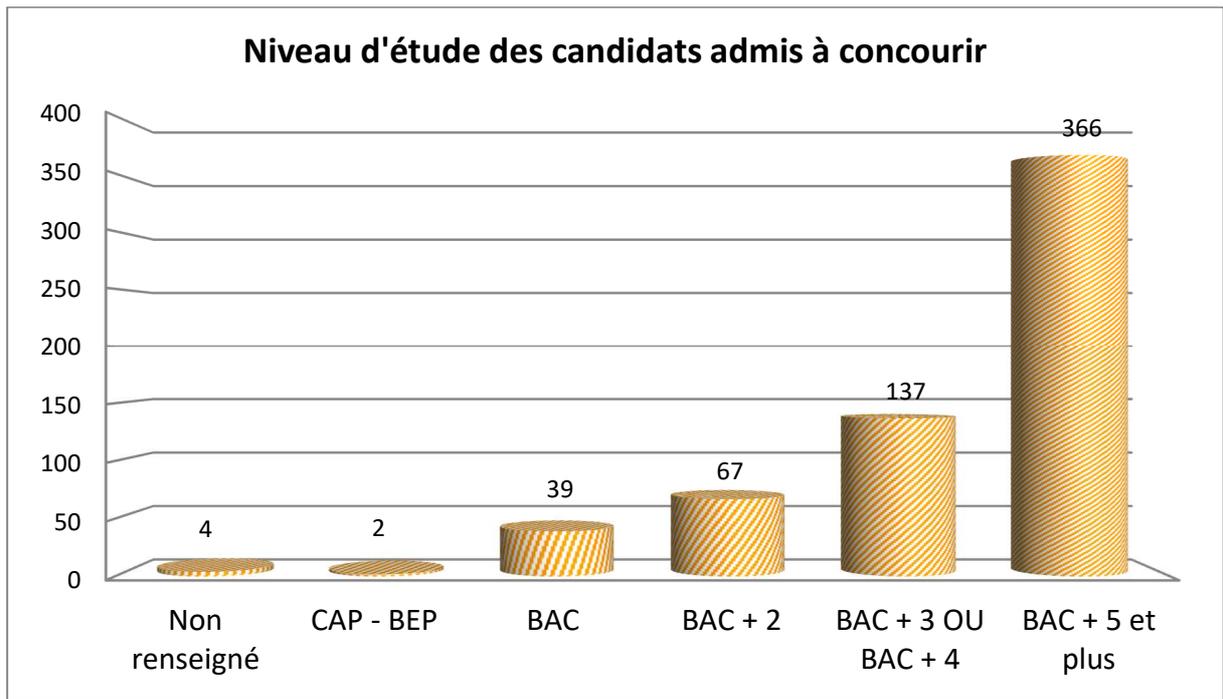


Répartition hommes/femmes	%
Hommes	27%
Femmes	73%

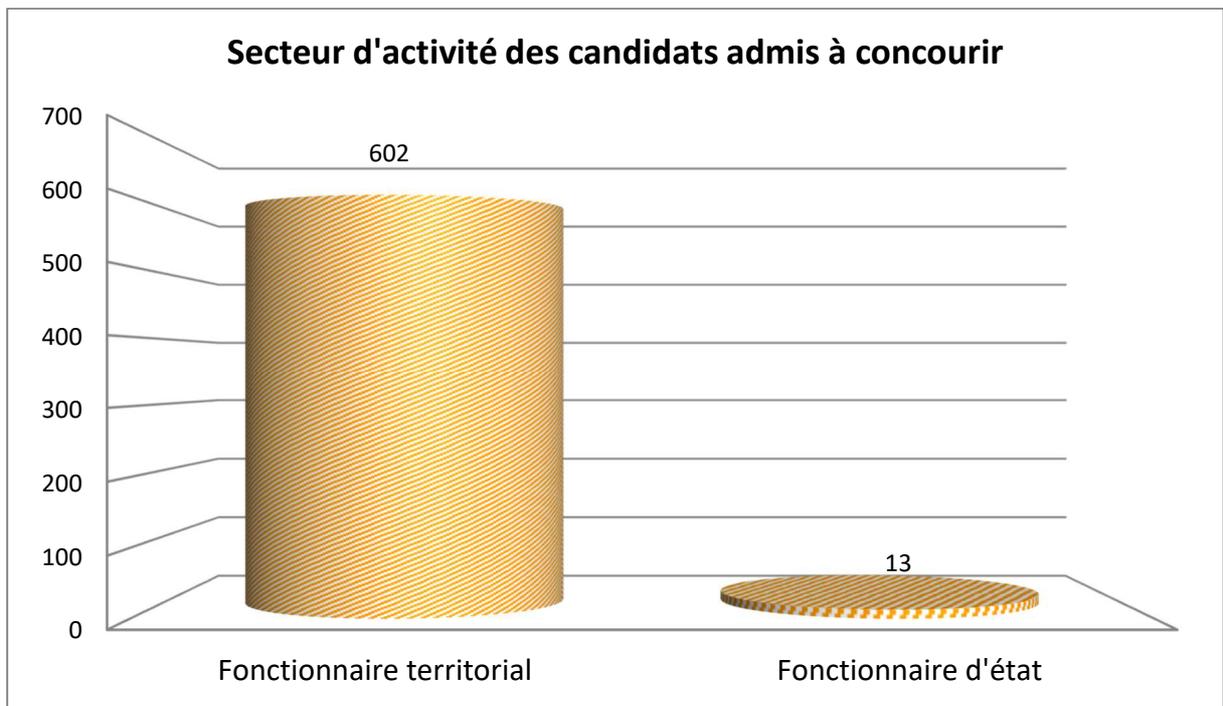
Âges des candidats admis à concourir



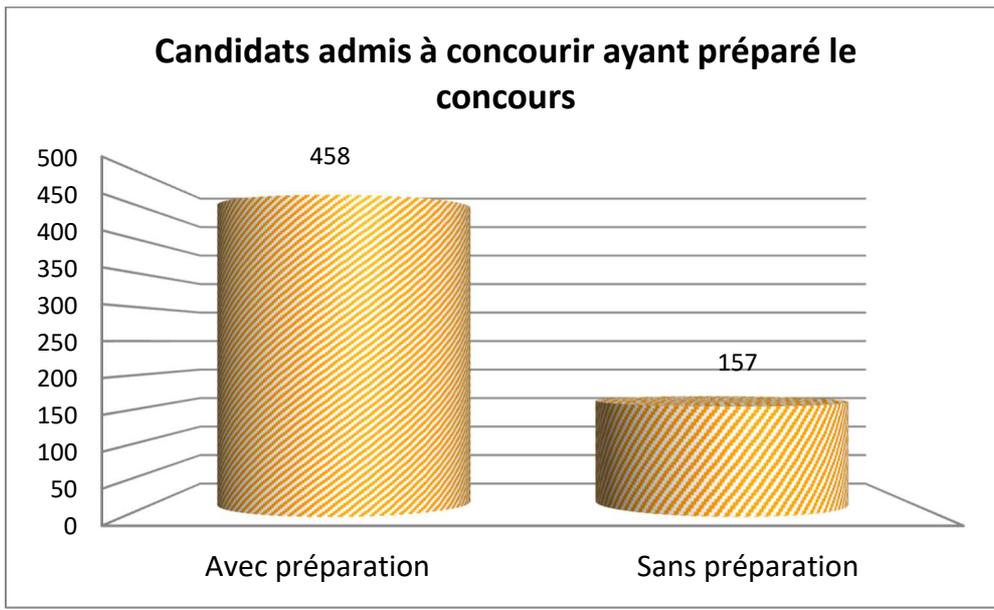
Age des candidats	%
26 - 30 ans	0.5%
31 - 35 ans	10%
36 - 40 ans	26%
41 - 45 ans	26%
46 - 50 ans	18%
51 - 55 ans	14%
plus de 55 ans	4.5%



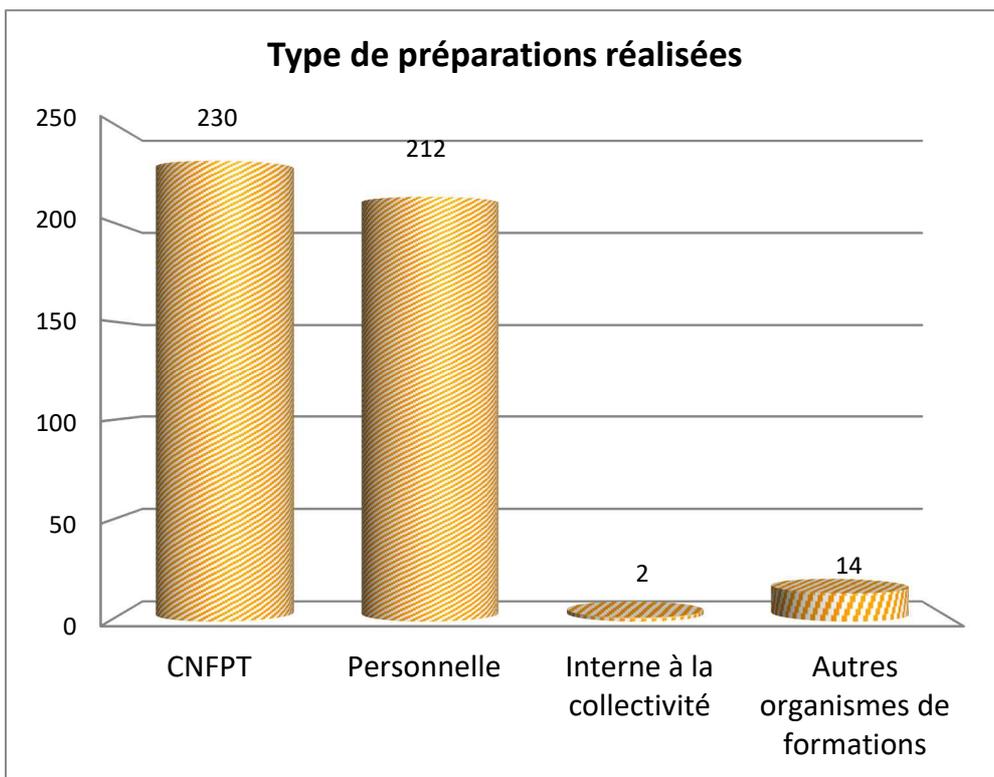
Niveau d'études des candidats	%
Non renseigné	0,5%
CAP - BEP	0,5%
BAC	6%
BAC + 2	11%
BAC + 3 OU 4	22%
BAC + 5 et plus	59%



Secteur d'activité	%
Fonctionnaire état	2%
Fonctionnaire territorial	98%



Préparation	%
OUI	74%
NON	25%



Types de préparations	%
CNFPT	50%
Personnelle	46,5%
Interne à la collectivité	0,5%
Autres organismes de formations	3%

6 - PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ

L'épreuve écrite consiste en la rédaction d'une note, à partir d'un dossier de mise en situation professionnelle, ayant pour objet de vérifier l'aptitude du candidat à l'analyse et la capacité à proposer des solutions opérationnelles argumentées (durée : 4 heures ; coefficient 1)

528 candidats étaient présents à l'épreuve écrite
soit 86% des candidats admis à concourir

Session 2025 :

Épreuve	Absents	Admis à concourir	Note la + basse	Note la + haute	Moyenne
Rédaction d'une note	87	615	0	16.25	9.33

Le jury a fixé le seuil d'admissibilité à 10.00, 228 candidats sont donc admissibles.

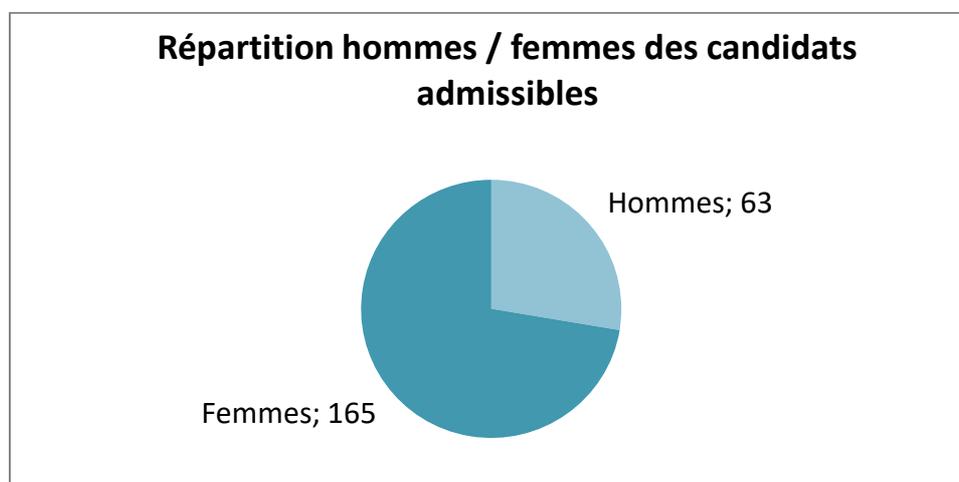
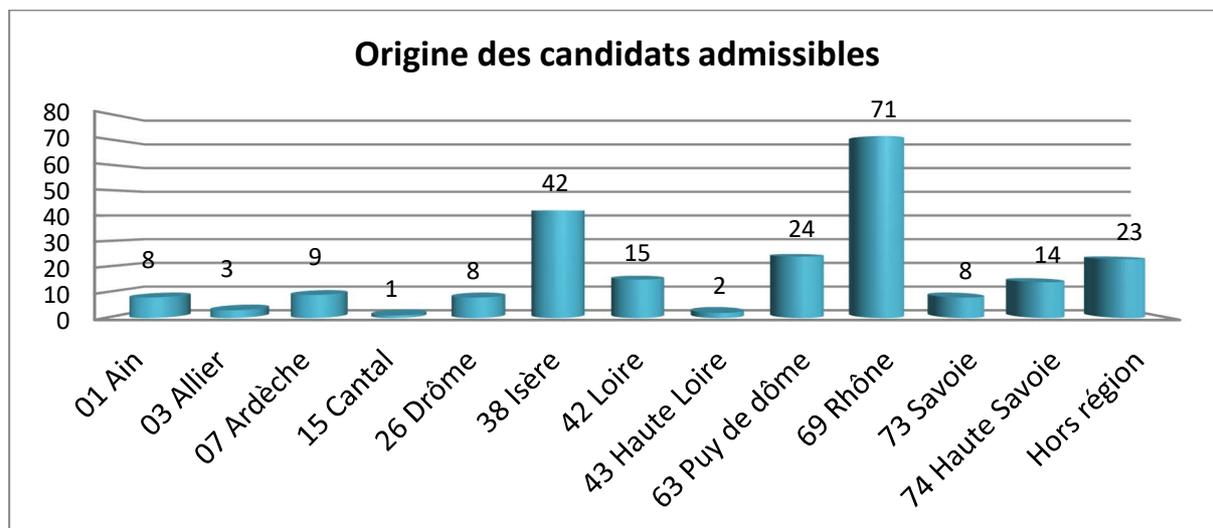
Rappel session 2023 :

496 candidats étaient présents à l'épreuve écrite
soit 81.44% des candidats admis à concourir

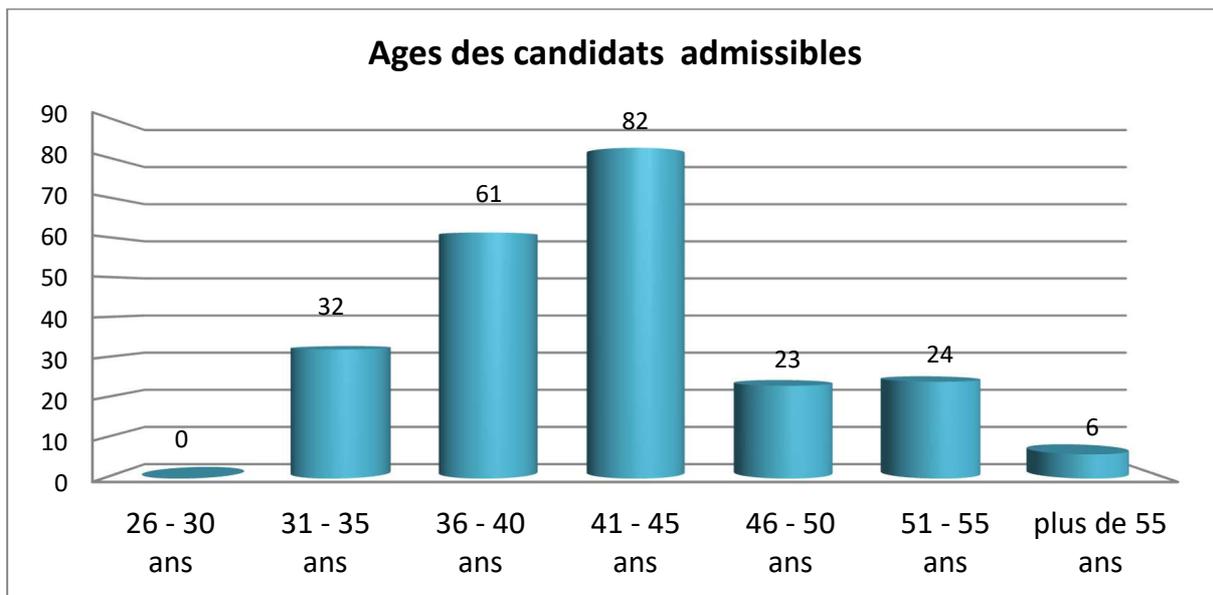
<i>Épreuve</i>	<i>Absents</i>	<i>Admis à concourir</i>	<i>Note la + basse (sauf 0)</i>	<i>Note la + haute</i>	<i>Moyenne</i>
<i>Rédaction d'une note</i>	114	610	0	16	9.56

7 - STATISTIQUES CONCERNANT LES CANDIDATS ADMISSIBLES

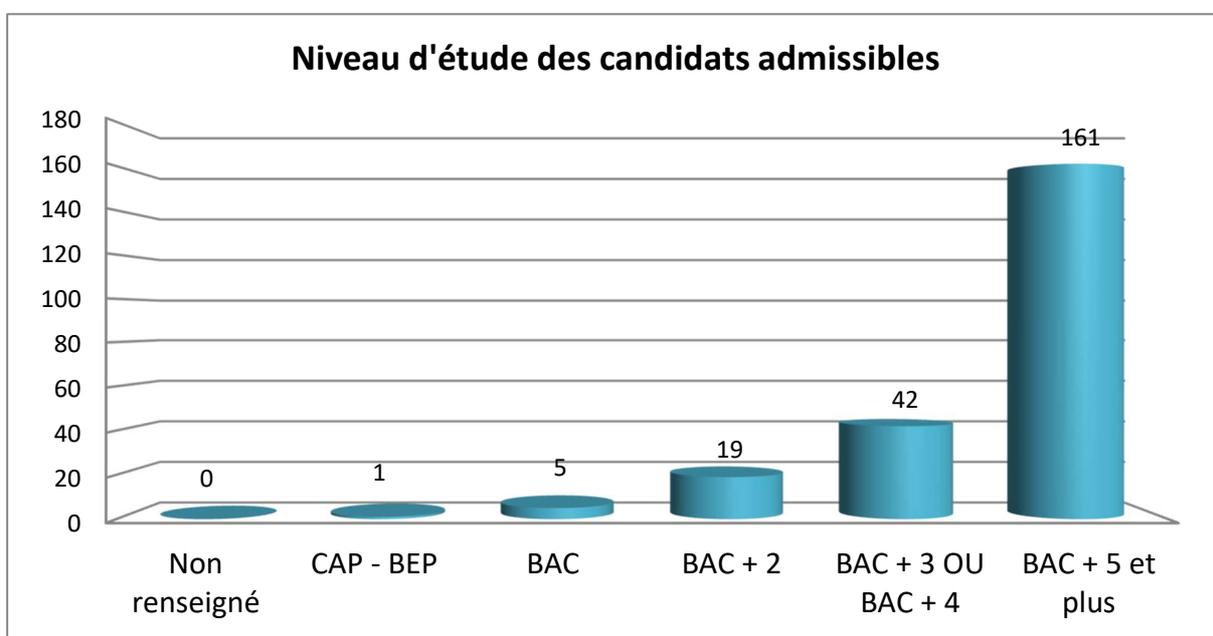
Origine des candidats par département	Nombre	Pourcentage
Ain	8	4%
Allier	3	1%
Ardèche	9	4%
Cantal	1	0,5%
Drôme	8	4%
Isère	42	18%
Loire	15	7%
Haute Loire	2	1%
Puy de Dôme	24	10,5%
Rhône	71	31%
Savoie	8	4%
Haute Savoie	14	6%
Hors région	23	10%
TOTAL	228	100%



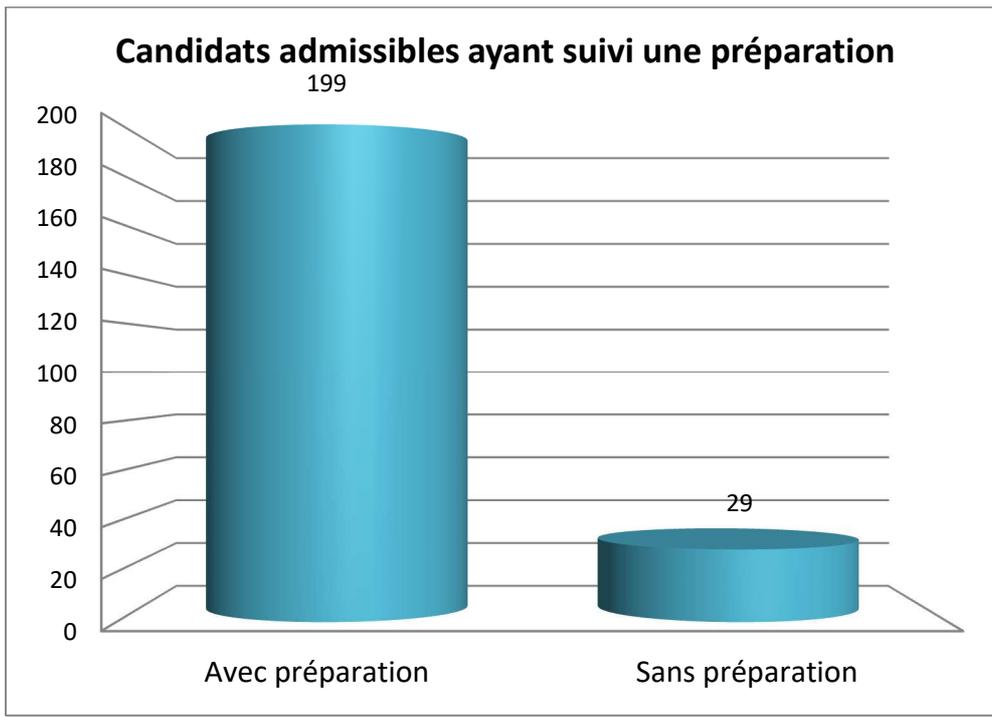
Répartition hommes/femmes	%
Hommes	28%
Femmes	72%



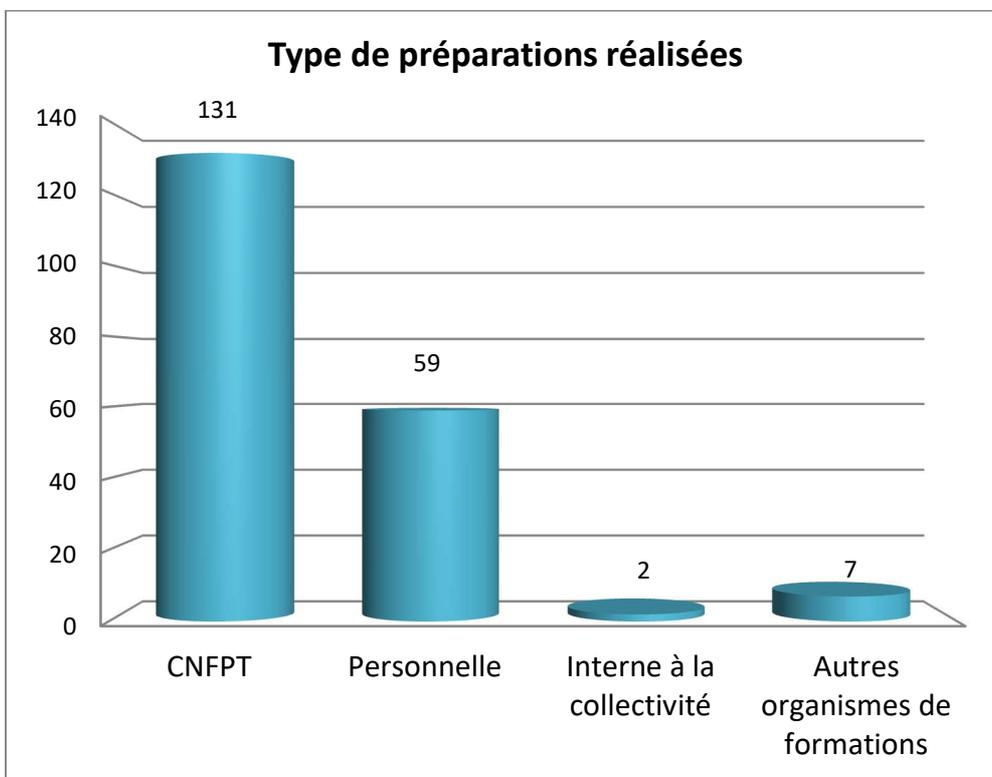
Age des candidats	%
31 - 35 ans	14%
36 - 40 ans	27%
41 - 45 ans	36%
46 - 50 ans	10%
51 - 55 ans	11%
plus de 55 ans	3%



Niveau d'études des candidats	%
BEP/CAP	0,5%
BAC	2%
BAC + 2	8%
BAC + 3 OU 4	18,5%
BAC + 5 et plus	71%



Préparation	%
OUI	87%
NON	13%



Type de préparation	%
CNFPT	66%
Personnelle	30%
Interne à la collectivité	1%
Autres organismes de formations	4%

8 - PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

L'épreuve orale consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience professionnelle ; elle se poursuit par des questions permettant d'apprécier les facultés d'analyse et de réflexion du candidat ainsi que son aptitude et sa motivation à exercer les missions incombant aux membres du cadre d'emplois et à encadrer une équipe.

(Durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé, coefficient 1)

Session 2025 :

Épreuve	Présents	Note la + basse	Note la + haute	Moyenne	Seuil d'admission
Entretien	227	5	19	12.54	11.00

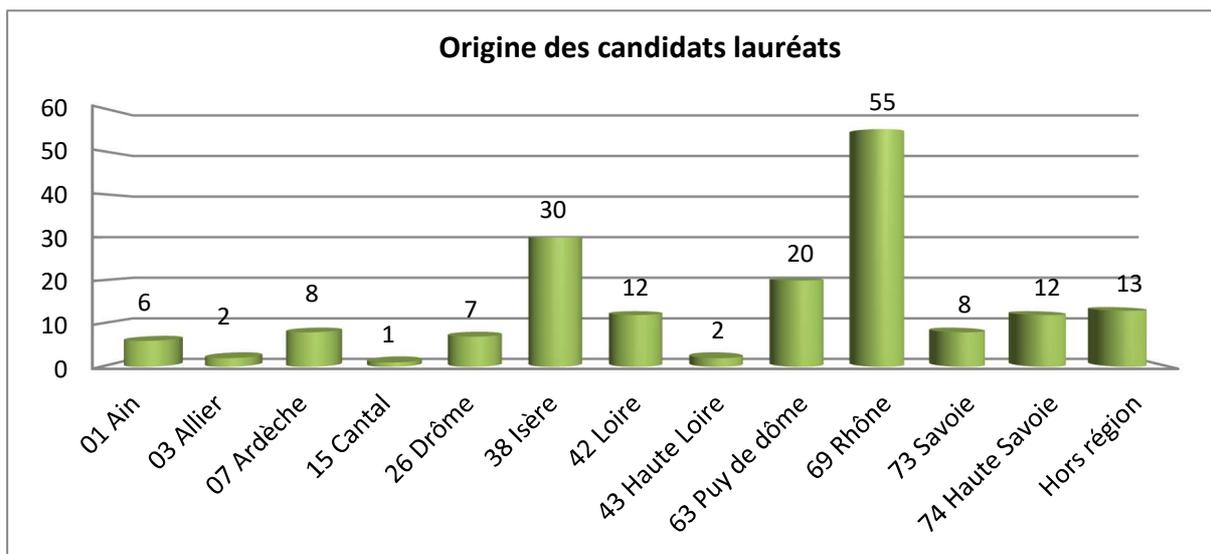
Le jury a déclaré 176 candidats admis.

Rappel session 2023 :

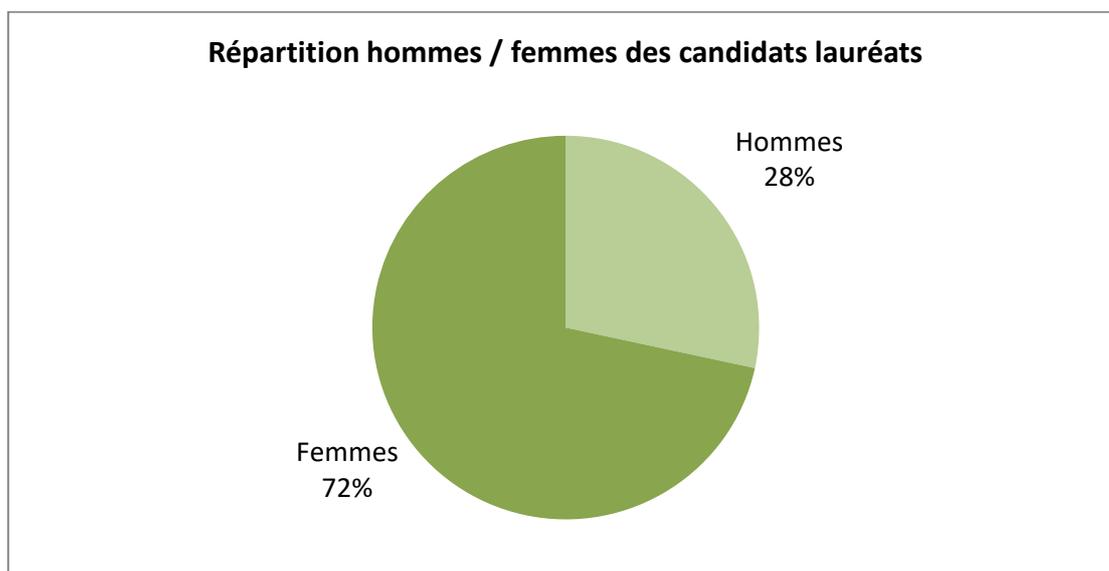
<i>Épreuve</i>	<i>Présents</i>	<i>Note la + basse</i>	<i>Note la + haute</i>	<i>Moyenne</i>	<i>Seuil d'admission</i>
<i>Entretien</i>	242	4	19	11,91	10.00

Le jury a déclaré 187 candidats admis

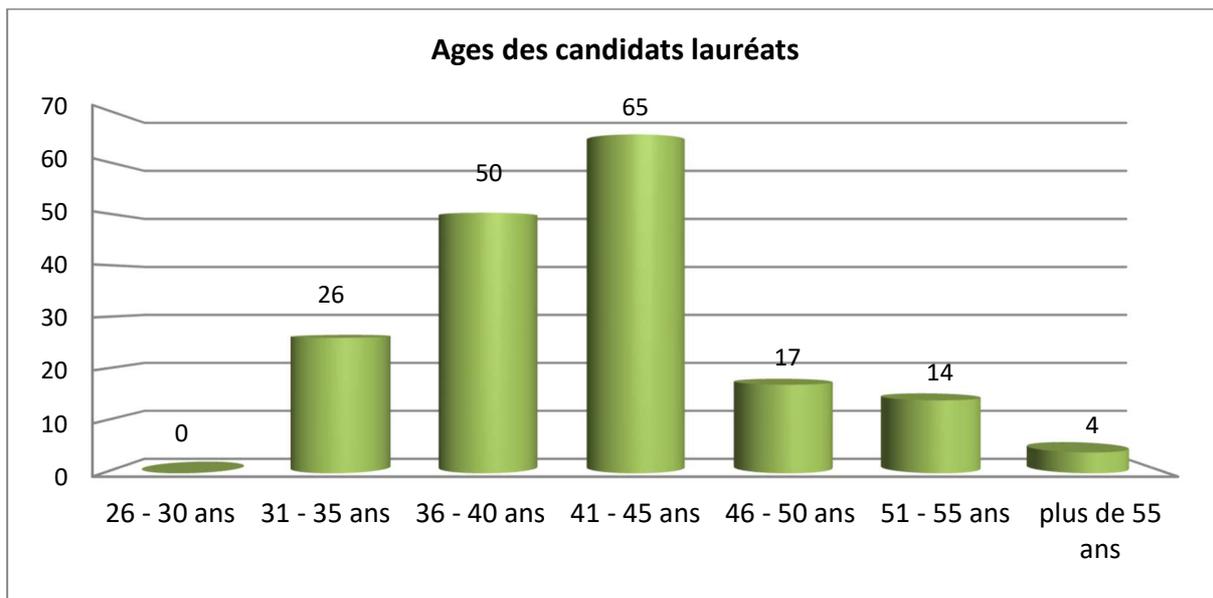
9 - STATISTIQUES CONCERNANT LES CANDIDATS ADMIS



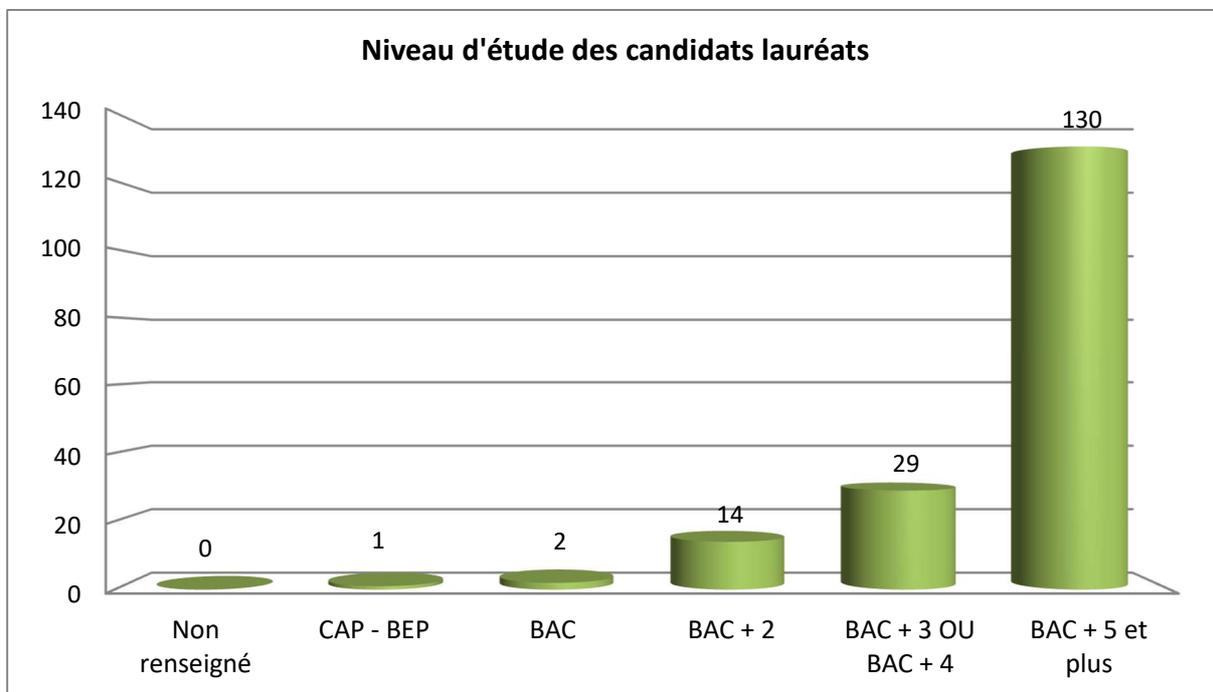
Origine des candidats par département	Pourcentage	Nombre
Ain	3%	6
Allier	1%	2
Ardèche	5%	8
Cantal	1%	1
Drôme	4%	7
Isère	17%	30
Loire	7%	12
Haute Loire	1%	2
Puy de Dôme	11%	20
Rhône	31%	55
Savoie	5%	8
Haute Savoie	7%	12
Hors région	7%	13
TOTAL	100%	176



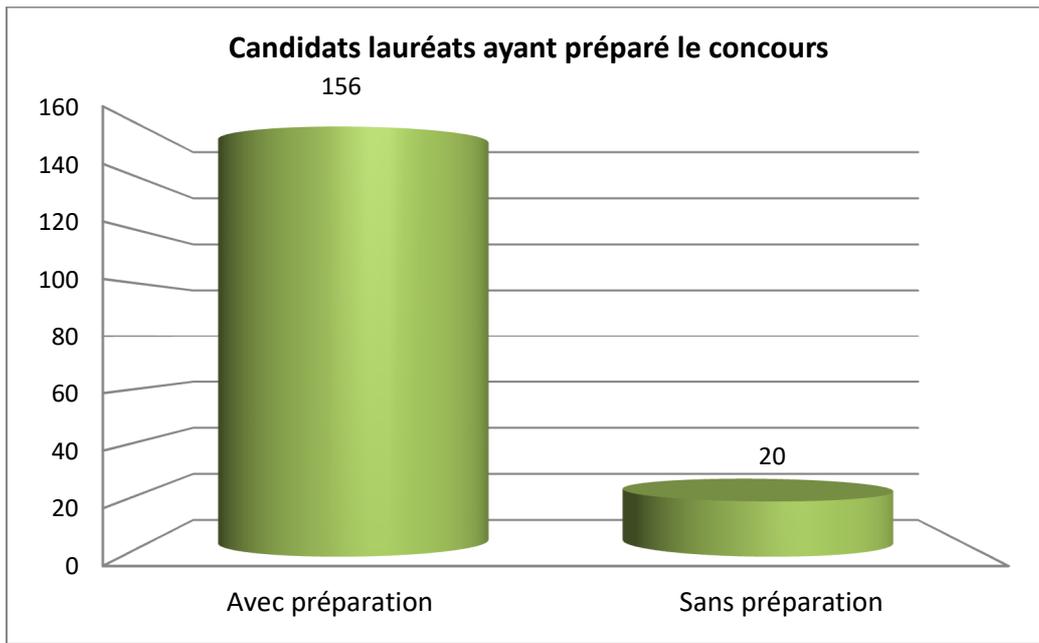
Répartition hommes/femmes	%
Hommes	28%
Femmes	72%



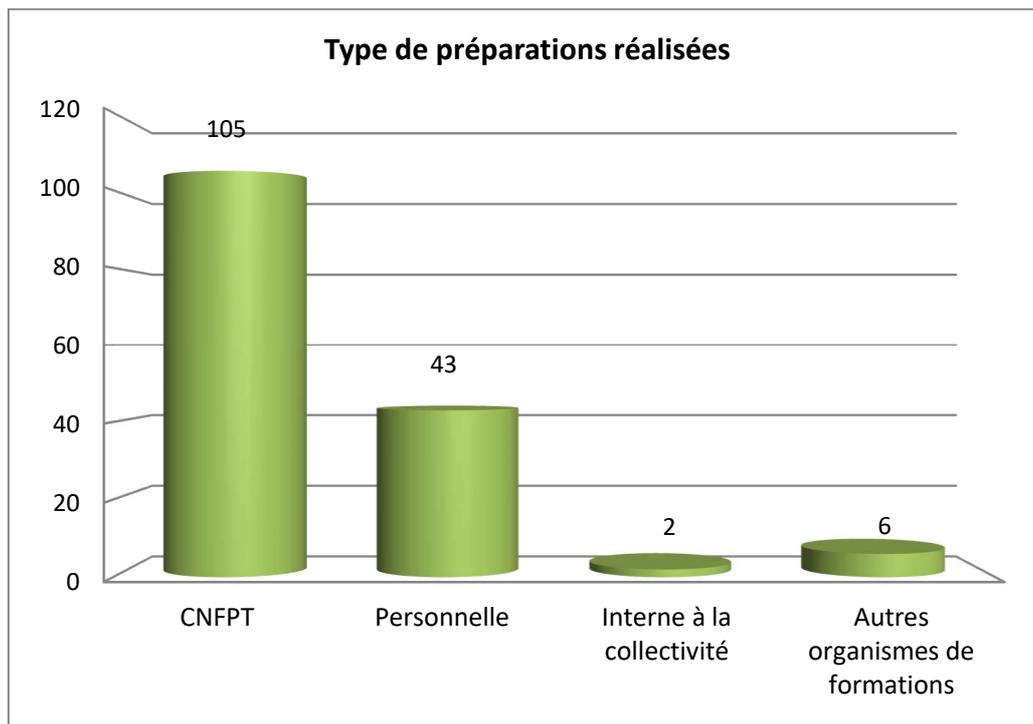
Age des candidats	%
26 - 30 ans	0%
31 - 35 ans	15%
36 - 40 ans	28%
41 - 45 ans	37%
46 - 50 ans	10%
51 - 55 ans	8%
plus de 55 ans	2%



Niveau d'études des candidats	%
BEP/CAP	1%
BAC	1%
BAC + 2	8%
BAC + 3 OU 4	16%
BAC + 5 et plus	74%



Préparation	%
OUI	88%
NON	12%



Type de préparation réalisée	%
CNFPT	67%
Personnelle	28%
Interne à la collectivité	1%
Autres organismes de formations	4%

10- REMARQUES DES CORRECTEURS ET DU JURY

Epreuve écrite

À la suite de l'épreuve écrite consistant en la rédaction d'un rapport assorti de solutions opérationnelles, les correcteurs formulent les remarques suivantes :

- Un manque de préparation général,
- Copies très scolaires dans l'ensemble, avec un manque d'analyse,
- L'approche stratégique ne ressort que dans très peu de copies,
- L'aide à la décision n'est pas suffisamment présente,
- Difficulté des candidats à se projeter notamment car la taille de la collectivité est mal appréhendée.

Epreuve orale

Après avoir auditionné les candidats lors de l'épreuve orale et analysé les résultats de l'examen, le jury formule les remarques suivantes :

- Une grande différence de niveau entre l'épreuve écrite et l'épreuve orale,
- Un niveau très hétérogène mais globalement bon avec quand même beaucoup de candidats ayant une note entre 10 et 13,
- La partie « exposé du candidat » souvent trop linéaire mais bien préparée, cependant la gestion du temps qui peut être améliorée,
- Dans l'ensemble, difficulté des candidats à faire du lien entre leurs réponses et l'actualité,
- A l'inverse, quelques candidats qui organisent, contextualisent et argumentent très bien leurs réponses.

Le jury tient à préciser que les examinateurs n'ont pas de listes de questions préétablies à poser aux candidats lors de l'épreuve orale.

11 - FICHE STATISTIQUES

	Admis à concourir	Admissibles	Admis
Nombre de candidats par étape	615	228	176
Hommes	163	63	50
Femmes	452	165	126
% Hommes	27%	28%	28%
% Femmes	73%	72%	72%
Âges des candidats			
26 - 30 ans	1		
31 - 35 ans	64	32	26
36 - 40 ans	159	61	50
41 - 45 ans	161	82	65
46 - 50 ans	113	23	17
51 - 55 ans	89	24	14
plus de 55 ans	28	6	4
Origine des candidats par départements			
01 Ain	26	8	6
03 Allier	11	3	2
07 Ardèche	15	9	8
15 Cantal	3	1	1
26 Drôme	20	8	7
38 Isère	121	42	30
42 Loire	44	15	12
43 Haute Loire	9	2	2
63 Puy de dôme	52	24	20
69 Rhône	188	71	55
73 Savoie	24	8	8
74 Haute Savoie	38	14	12
Hors région	64	23	13
Niveau d'études des candidats			
Non renseigné	4		
CAP - BEP	2	1	1
BAC	39	5	2
BAC + 2	67	19	14
BAC + 3 OU BAC + 4	137	42	29
BAC + 5 et plus	366	161	130
Secteur d'activité			
Fonctionnaire territorial	602	226	174
Fonctionnaire d'état	13	2	2
Préparation			
CNFPT	230	131	105
Personnelle	212	59	43
Interne à la collectivité	2	2	2
Autres organismes de formations	14	7	6
Avec préparation	458	199	156
Sans préparation	157	29	20